

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 décembre 2013 à 20 h 28, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

### **13-12-1283 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 décembre 2013 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant, avec le consentement de tous les élus, le point suivant :

10. Déplacement d'une section de la branche n° 4 du cours d'eau Dagenais-Besner / Zone C3-123

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption / Règlement n° 1671 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2014
3. Adoption / Règlement n° 1672 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2014
4. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-64 / Services de gestion et d'entretien des systèmes de sécurité des bâtiments municipaux
5. Registre des déclarations des élus
6. Service du greffe / Embauche à titre régulier / Greffière adjointe
7. Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – septembre 2013
8. Expropriation / Élargissement de l'avenue Saint-Charles / Modification des résolutions 13-10-980 et 13-11-1155 / Nouveau plan cadastral / Changement de numérotation des lots
9. Expropriation / Servitude supplémentaire / Piste cyclable / Rue Dutrisac et boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 5 397 383
10. Déplacement d'une section de la branche n° 4 du cours d'eau Dagenais-Besner / Zone C3-123
11. Période de questions
12. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**13-12-1284 Adoption / Règlement n° 1671 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2014**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1671 intitulé :

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2014 »

soit et il est, par les présentes, adopté tel que lu;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

**13-12-1285 Adoption / Règlement n° 1672 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2014**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1672 intitulé :

« Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2014 »

soit et il est, par les présentes, adopté tel que lu;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

**13-12-1286 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-64 / Services de gestion et d'entretien des systèmes de sécurité des bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les services de gestion et d'entretien des systèmes de sécurité des bâtiments municipaux, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 11 décembre 2013 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-64;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Leduc Sécurité (9216-6636 Québec inc.), 994, avenue Guybourg, Montréal (Québec), H1N 2X6, pour les services de gestion et d'entretien des systèmes de sécurité des bâtiments municipaux, et ce, pour un montant totalisant dix mille neuf cent quatre-vingts dollars et onze cents (10 980,11 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-64;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat inscrit ci-dessus est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus et/ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour une durée de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et se terminant le 31 décembre 2016 incluant la possibilité de deux (2) années optionnelles supplémentaires renouvelables une (1) année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de gestion et d'entretien des systèmes de sécurité des bâtiments municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

### **13-12-1287 Registre des déclarations des élus**

ATTENDU que l'article 5.3.5 du Règlement n°1631 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Vaudreuil-Dorion oblige le greffier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT que l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* oblige le greffier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance extraordinaire du mois de décembre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

DE prendre acte du dépôt par le greffier du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

« ADOPTÉE »

### **13-12-1288 Service du greffe / Embauche à titre régulier / Greffière adjointe**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 11 décembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M<sup>me</sup> Mélissa Côté au poste régulier de greffière adjointe au sein du Service du greffe, et ce, à compter du 6 janvier 2014, au salaire prévu à la classe 15 (échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QU'il est entendu que M<sup>me</sup> Côté aura une période de probation d'un (1) an à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> Côté.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

### **13-12-1289 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – septembre 2013**

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie a officialisé, lors de sa réunion tenue le 11 septembre 2013, cinq (5) toponymes désignant différents parcs publics et voies de communication situés sur le territoire de la Ville;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'officialisation des toponymes suivants énumérés à l'attestation d'officialisation soumise par la Commission de toponymie le 2 décembre 2013 :

- rue André-Mathieu;
- rue Claude-Léveillée;
- parc Crevier;
- parc Favreau (remplace le nom « parc des Patriotes »);
- parc Toe-Blake;

QUE copie de l'attestation d'officialisation soit acheminée aux services concernés de la Ville ainsi qu'à Postes Canada.

« ADOPTÉE »

**13-12-1290 Expropriation / Élargissement de l'avenue Saint-Charles / Modification des résolutions 13-10-980 et 13-11-1155 / Nouveau plan cadastral / Changement de numérotation des lots**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT les résolutions 13-10-980 et 13-11-1155 autorisant l'expropriation d'immeubles et de servitudes afin de permettre les travaux d'élargissement de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que certains des lots nécessaires à cette expropriation ont été déposés par le Ministre responsable du cadastre, le 10 décembre 2013, le tout conformément au plan cadastral numéro T16188-5-19 préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 (minute 13108);

CONSIDÉRANT que la superficie d'un lot a dû être modifiée et qu'un nouveau plan cadastral a, en conséquence, été préparé;

CONSIDÉRANT que le dépôt de ce plan entraînera la renumérotation de certains lots;

CONSIDÉRANT que de nouvelles descriptions techniques ont dû être préparées pour les servitudes requises;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, à titre d'expropriante, le plan cadastral portant le numéro T16188-5-29 (minute 13366) préparé le 5 décembre 2013 par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre;

QUE la mention des lots 5 397 374 et 5 397 377 soit supprimée de la résolution 13-10-980;

QUE soit autorisée l'expropriation du lot 5 443 990 projeté tel qu'il apparaît au plan numéro T16188-5-29 daté du 5 décembre 2013;

QUE la mention du lot 3 066 738 soit supprimée de la résolution 13-11-1155;

QUE les anciens numéros de lots 2 824 928, 1 675 160 et 1 675 161 apparaissant à la résolution 13-11-1155 soient remplacés respectivement par les numéros de lots 5 397 381, 5 397 380 et 5 397 378 tels qu'ils apparaissent aux plans T16188-6-33 (minute 13393), T16188-6-31 (minute 13391) et T16188-6-32 (minute 13392);

QUE le numéro de lot 1 675 159 apparaissant à la résolution 13-11-1155 soit retiré;

QUE la firme RSP, avocats inc. soit mandatée afin d'entreprendre les procédures nécessaires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**13-12-1291 Expropriation / Servitude supplémentaire / Piste cyclable / Rue Dutrisac et boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 5 397 383**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la résolution 12-03-279 constatant que les travaux de construction de la piste cyclable à l'intersection de la rue Dutrisac et du boulevard de la Cité-des-Jeunes, sur le lot maintenant désigné sous le numéro 5 397 383 (anciennement le lot 3 385 966), ont excédé l'assiette de la servitude enregistrée sous le numéro 18 578 995;

CONSIDÉRANT que la Ville, dans le cadre du projet d'élargissement de l'avenue Saint-Charles, doit procéder à certaines acquisitions par voie d'expropriation dont une avec le propriétaire du lot 5 397 383 concerné;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de régulariser la situation de la piste cyclable à la même occasion et de la même façon;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée, aux fins de piste cyclable, l'expropriation de la servitude montrée au plan T16188-6-34 (minute 13394) préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur géomètre, en date du 13 décembre 2013;

QUE la firme RSSP, avocats inc. soit mandatée afin d'entreprendre les procédures nécessaires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**13-12-1292 Déplacement d'une section de la branche n° 4 du cours d'eau Dagenais-Besner / Zone C3-123**

CONSIDÉRANT que les travaux de déplacement d'une section de la branche n° 4 du cours d'eau Dagenais-Besner permettront de rétablir le caractère naturel du cours d'eau existant et dégradé par sa revégétalisation;

CONSIDÉRANT que les bandes riveraines de 10 mètres seront entièrement sur le terrain privé sis sur le lot 2 437 662;

CONSIDÉRANT que tous les coûts de ces travaux seront assumés par le promoteur Groupe Harden, incluant ceux prévus dans l'emprise de la rue Dumberry, le tout tel que montré au plan n° 20-950-02, feuillet 1 de 1, préparé par la firme CDGU inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal confirme son accord pour l'ensemble des travaux proposés et consent à ce que Groupe Harden réalise des travaux sur la propriété municipale, c'est-à-dire l'emprise de la rue Dumberry et au nord de celle-ci, le tout aux frais du promoteur et selon un protocole d'entente dûment signé entre les parties;

QUE ces travaux devront recevoir l'approbation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

« ADOPTÉE »

**13-12-1293 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

**13-12-1294 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 54 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier